



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Eau d'AZUR

Commune et département) : NICE ; Alpes Maritimes 06

Adresse : 369/371 Promenade des Anglais 06203 Nice Cedex 3

Téléphone :

Responsable du projet : Monsieur SAUTET Stéphane

Email : stephane.sautet@eaudazur.com Téléphone : 06 46 65 10 15

Nom du projet : **Implantation d'une masse anodique en mer**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier de déclaration Loi sur l'EAU, Cas par cas.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Métropole Nice Côte d'Azur et par extension Eau d'AZUR ont lancé un marché global de performance visant à restructurer en totalité le complexe de la STEP HALIOTIS sur la commune de Nice. Cette station est située à proximité de l'aéroport de Nice Côte d'Azur. Les travaux devraient s'échelonner entre juin 2024 et décembre 2030.

La protection cathodique de type active par courant imposé de l'émissaire de Californie (en acier) et de sa jonction avec l'intercepteur Est (2 tronçons de canalisation acier composant le bypass entre les deux conduites) est en fin de vie. La structure est diagnostiquée dans son domaine de corrosion nécessitant l'augmentation des réglages du poste soutirage en 2022, de ce fait le redresseur a été contrôlé hors service et la masse anodique doit être remplacée. La nouvelle masse anodique sera place en mer et représentera une superficie de 7.4m².

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Figure 1 : Localisation de la zone de projet sur une carte IGN 1/25000^e – Source : ©Géoportail, ©IGN, CRIGE PACA, Région Provence-Alpes Côte d’Azur, Département du 06

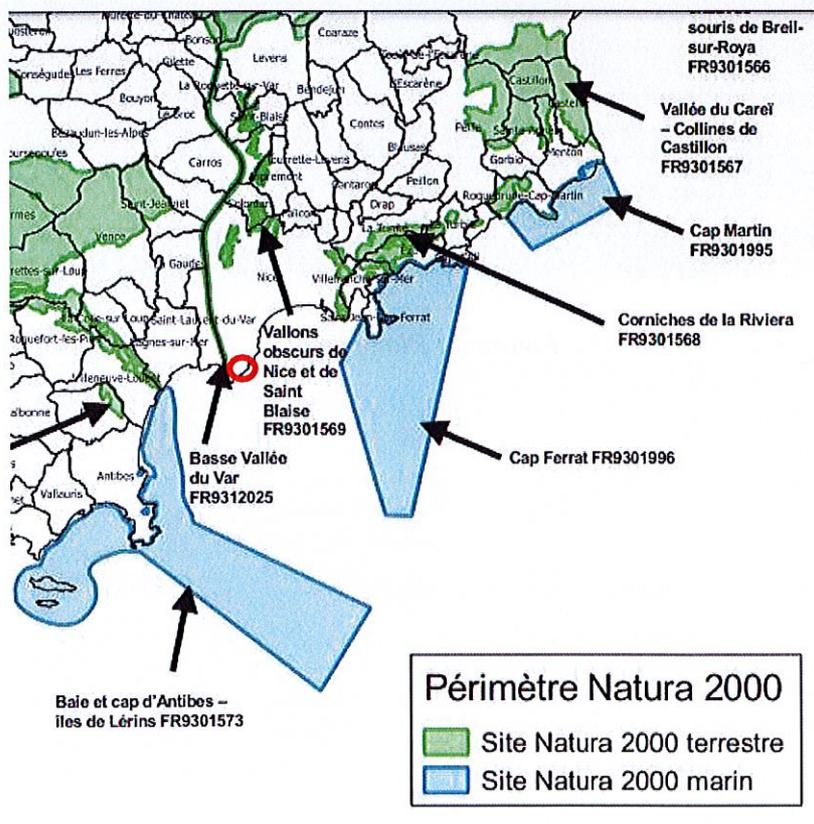


Figure 2 : Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000, échelle – Source : ©carto-geo.ide, DREAL PACA

Nom de la commune : NICE

N° Département : 06

Lieu-dit : -

En site(s) Natura 2000

n° de site(s): -

n° de site(s): -

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A du site n° de site(s) : Basse vallée du Var (FR9312025) – 800ml

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Pose d'un câble de connexion sous marin sur une longueur de 50ML environ, ainsi que la réalisation d'un socle béton d'une surface de 2,4 m² sur lequel le système anodique repose. La surface globale de l'emprise du projet sera de 7.6m² (câbles + masse anodique sur socle béton).

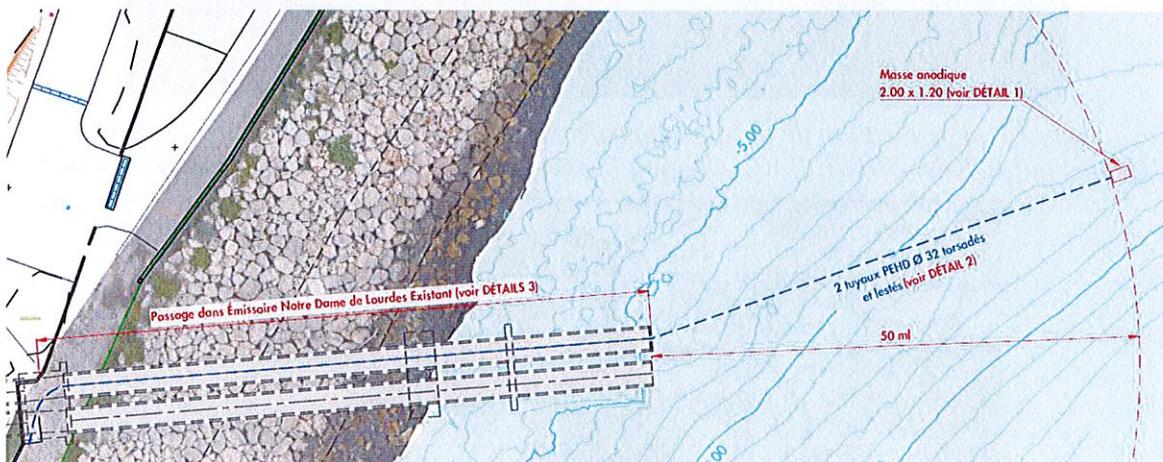


Figure 3 : Plan projet

Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue :

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : ponctuelle

d. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet de pose de la protection cathodique entrainera une intervention ponctuelle (1 inspection subaquatique par an pour contrôler l'état des anodes) suivant les modalités et la réglementation en vigueur pendant sa phase d'exploitation. Le secteur conservera son exploitation habituelle.

e. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

Ou coût approximatif : soit 147 142,00 euros TTC.

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- barge maritime sur chantier
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Sans objet
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (période de chantier)
- Autres incidences



Figure 4 : Zone d'influence du projet – Source : ©Géoportail

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope

- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

X Le projet se situe dans aucun de ces périmètres

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Biocénoses marines

- Biocénose de l'herbier à *Posidonia oceanica*
- Association de la matte morte de *Posidonia oceanica*
- Biocénose des galets infralittoraux
- Fonds meubles infralittoraux
- Herbiers à *Zostera noltii*
- Herbiers à *Cymodoceae*
- Fonds meubles circalittoraux
- Biocénose des algues infralittorales
- Biocénose Coralligène
- Biocénose de la roche du large
- Biocénose des roches bathyales
- Habitats artificiels
- Zone bathyale

Figure 5 : DONIA EXPERT : Cartographie détaillée des habitats marins - Données consultées le '29/06/2023' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr)

PHOTOGRAPHIES DU SITE



Figure 6 : Vue aérienne de la zone de projet – Source : ©Google Earth, date des images : 17/072023

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouses pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		

Milieu rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieu littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : Fonds meubles infralittoraux		Les fonds marins aux abords de la plateforme Haliotis sont des fonds meubles infralittoraux.
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Testudo Hermannii		-
	Emys orbicularis		
	Caretta caretta		
Invertébrés	Oxygastra curtisii		-
	Euplagia quadripunctaria		
	Coenagrion mercuriale		
	Euphydryas aurinia		
	Limoniscus violaceus		
	Lucanus cervus		
	Osmoderma eremita		
	Cerambyx cerdo		
	Pinna nobilis		
Corallium rubrum		-	

	Palinurus elephas		
	Scyllarides latus		
	Spongia officinalis		
	Centrostephanus longispinus		
Mammifères marins	Tursiops truncatus		
	Balaenoptera physalus		
	Balaenoptera acutorostrata		
	Delphinus delphis		
	Globicephala melas		-
	Grampus griseus		
	Physeter catodon		
	Ziphius cavirostris		
	Stenella coeruleoalba		
Mammifères terrestres	Miniopterus schreibersii		
	Myotis capaccinii		
	Rhinolophus hipposideros		
	Rhinolophus ferrumequinum		
	Myotis blythii		-
	Barbastella barbastellus		
	Myotis capaccinii		
	Myotis emarginatus		
	Myotis bechsteinii		
	Myotis myotis		
Oiseaux	-	-	-
Plantes	Posidonia oceanica		
Poissons	Barbus meridionalis		
	Telestes souffia		
	Sciaena umbra		-
	Epinephelus marginatus		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet de pose de câbles anodiques partant de la partie terrestre et la réalisation d'un socle en béton en milieu marin sur lequel le système anodique repose, n'entraînera pas la destruction ou la détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire. En effet, les abords de l'aéroport et de la station Haliotis sont constitués de fonds marins infralittoraux qui sont ainsi très pauvres et ne constituent pas d'habitats propices au développement des espèces.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet de pose de câbles sous-marins et d'un socle béton n'entraînera pas la destruction d'espèces mais pourra perturber les espèces vagiles présentes sur le secteur des travaux. Ces espèces fuiront la zone durant les travaux et la recolonisera naturellement en période d'exploitation du projet.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

La zone de projet ne se situant pas dans un secteur propice à la réalisation des fonctions vitales des espèces, celles-ci ne seront pas perturbées à ce niveau-là.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de pose de câbles sous-marin avec constitution d'un socle béton sur lequel repose le système anodique n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 terrestre de la basse vallée du Var qui se situe à environ 800 m. En effet, les impacts des travaux seront cantonnés à l'enceinte de la pose de ce dispositif et n'atteindront pas le périmètre de la zone protégée. Par ailleurs, les travaux n'auront pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire citées dans le Formulaire Standard de Données de la zone Natura 2000.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : NICE

Signature :

Le (date) : 07/02/24

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'«Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»